



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 octobre 2025
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 8 pouvoirs	

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN=

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_171 : Ressources humaines - Création de postes et modification du tableau des effectifs

Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2025_093 portant sur le principe de création d'un service Autorisation du droit des sols-Système d'information géographique (ADS-SIG).

Vu le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire du 23 septembre 2025,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre :

- Le recrutement de 2 agents suite à la création du service ADS-SIG.
- Le recrutement du chargé de coopération CTG actuellement contractuel ;
- Les stagiairisations d'un agent en CDD permanent depuis plusieurs années dans les ALSH ;
- Le renouvellement de 2 agents techniques actuellement en ATA (passage en CDD) ;
- Le recrutement d'un adjoint technique en remplacement d'un agent parti en retraite ;
- Les suppressions des postes validées en CST du 23 septembre et du 04 novembre 2025.

Le président propose à l'assemblée la création des postes permanents suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet 35/35^{ème}
- 1 poste de rédacteur à temps complet 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 17,5/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à 23,5/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 10,5/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 13,5/35^{ème}
- 3 postes d'adjoint technique 35/35^{ème}

Le président propose également la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'animateur à temps complet 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème}

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Grade : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Grade : Rédacteur

- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 4

Grade : Adjoint administratif

- Ancien effectif : 5
- Nouvel effectif : 5

Grade : Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 7
- Nouvel effectif : 6

Grade : Adjoint d'animation

- Ancien effectif : 34
- Nouvel effectif : 37

Grade : Adjoint technique

- Ancien effectif : 5
- Nouvel effectif : 8

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de mettre à jour le tableau des effectifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement